

Mamoudzou, le 14 septembre 2016

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE DU 07/09/2016

La séance est ouverte à 9h10.

La liste des membres participants à la séance est portée en annexe 1.

Madame Catherine MONTFORT est désignée secrétaire adjointe de séance.

Le compte rendu des séances des 21/01/2016 et 16/03/2016 sont adoptés à l'unanimité (à l'issue des déclarations liminaires).

Madame le vice-recteur ouvre la séance en précisant que ce CTP a pour objectif d'ajuster les mesures de carte scolaire au regard des effectifs de rentrée.

Un représentant FSU (Monsieur MULLER) fait lecture d'une déclaration liminaire puis la parole est donnée à Madame MONTEL (UNSA).

Avant de répondre aux propos tenus par les représentants des organisations syndicales, Madame le vice-recteur tient à souligner que la rentrée a été compliquée mais réussie grâce au travail de Monsieur JAILLET et de ses services.

Par ailleurs, le prévisionnel n'est pas toujours facile à réaliser car on ne peut savoir combien d'élèves seront dans les écoles, la difficulté est d'autant plus importante cette année du fait des expulsions : les ajustements de rentrée sont nécessaires.

Madame le vice-recteur informe les membres du CTP qu'un travail est en cours de réalisation auprès des municipalités afin de protéger les personnels dans les écoles confrontés aux demandes réitérées de certificats de scolarité. En effet, une différence doit être opérée entre l'accueil des enfants et des familles, leur inscription et leur admission. Si l'accueil peut être fait par la mairie ou l'école, l'inscription est faite en mairie et l'admission par le directeur d'école, une fois l'inscription réalisée. Il est important que chacun remplisse ses fonctions.

Par ailleurs, la mise en place d'une procédure est en cours avec le secrétariat général de la Préfecture afin de réguler les demandes de certificats de scolarité auprès des directeurs d'école. Madame le vice-recteur souhaite mener une réflexion avec les membres du CTP sur ce point.

Il est précisé que s'agissant de la reconstitution des carrières des agents antérieurement affectés à la collectivité départementale de Mayotte, le travail est mené conjointement entre le ministère, le DRH et le vice-recteur : chaque situation est examinée individuellement.

S'agissant de négociation préalable à la grève du mardi 13 septembre, les procédures légales seront respectées. En effet, le vice-recteur ne peut organiser ces négociations sachant que le préavis a été adressé à Monsieur le Préfet. Toutefois le vice-rectorat reste disponible.

Monsieur RAKOTONDRAVELO précise que le Conseil supérieur de la Fonction Publique a autorisé le ministère de la Fonction publique à traiter directement les dossiers de carrière.

Madame le vice-recteur explique que la prime d'installation prévue pour les personnels contractuels permet d'accompagner leur arrivée sur le territoire, celle-ci est donnée en quatre fractions et le critère d'attribution

examiné est la précédente résidence. Monsieur JAILLET précise que cette prime ne peut être attribuée aux « anciens » puisque juridiquement, elle ne peut être attribuée que par la voie du contrat, le ministère n'ayant pu proposer de voie par décret ou règlement.

Concernant la formation des néo-contractuels, Madame le vice-recteur informe les membres du CTP qu'un plan de formation spécifique est organisé sur 36 demi-journées. Cinq types d'intervenants interviendront sur des thématiques particulières : les chefs d'établissements, les PFA, les référents contractuels, les référents disciplinaires et Magistère ou formation à distance.

Les personnels de direction interviendront notamment s'agissant du positionnement dans la structure, des droits et obligations et des instances auxquelles ils peuvent participer. Les PFA seront chargés d'une visite sur site, des formations établissements (laïcité, FLS, etc) et de la préparation aux concours.

Toutes les formations destinées aux titulaires leur seront accessibles.

Madame le vice-recteur précise que sur les 5 EMF îlots vacants, 2 sont actuellement recrutés et 3 en cours de recrutement.

S'agissant des personnels ATOS et des assistantes sociales, le DEFIE reconduit les dispositifs de formation existants, l'accent est mis sur la formation aux concours et celle des CUI vie scolaire.

- **Ajustements 1^{er} et 2nd degré**

Madame le vice-recteur présente les ajustements de rentrée du second degré qui sont ensuite proposés au vote : POUR à l'unanimité.

Monsieur BELROSE (FSU) quitte la salle à 10 heures.

Avant de présenter les mesures du 1^{er} degré, Madame le vice-recteur décrit la stratégie adoptée : accompagner les équipes avec deux priorités : les conditions d'enseignement des élèves et la formation des enseignants.

Comme nous ne disposons pas de réserve de moyens, il est proposé de fermer des divisions là où les effectifs le permettent afin de pouvoir en ouvrir en parallèle.

Lecture est faite des propositions d'ajustements 1^{er} degré qui sont ensuite soumises au vote : ABSTENTION à l'unanimité.

- **Labellisation du lycée des métiers du goût et des saveurs**

Madame le vice-recteur annonce la labellisation du lycée professionnel de Kawéni en « lycée des métiers du goût et des saveurs ».

- **Point Sécurité**

Madame le vice-recteur annonce la nomination d'un Inspecteur hygiène et sécurité, Monsieur Jean-Michel VIDUS. Ses missions sont les suivantes :

- Coordination la mise en place d'un PPMS dans chaque école
- Accompagnement des constructions 1^{er} et 2nd degré
- Mise en place de la mesure 14 du plan sécurité prévu par la circulaire du 29 juillet 2016 relative à la sécurité dans les établissements et qui prévoit notamment un exercice de sécurité attentat
- Expertise au sein du CHSCT
- Travail sur les alertes cycloniques
- Travail sur la restauration scolaire 1^{er} et 2nd degré
- Travail sur la signalétique (affichage des noms des écoles et affichage obligatoire des horaires)

- Questions diverses

Monsieur MULLER (FSU) constate que Mayotte reste plutôt épargnée par les attentats, même dans un département majoritairement de confession musulmane, ce qui contribue à démentir tout lien de cause à effet entre acte de terrorisme et religion islamique.

Concernant la sécurité dans les écoles primaires, Monsieur RAKOTONDRAVELO (FSU) souligne l'effort des maires mais déplore toujours le défaut de constructions et le problème d'insalubrité dans certaines structures. Madame le vice-recteur rappelle que ces questions doivent être évoquées en CHSCT. Par ailleurs, il est important que TOUT incident soit remonté au cabinet du vice-rectorat. Monsieur Ambdoul Anliyi ALI précise que certains directeurs d'école craignent de faire cette remontée.

Monsieur MULLER (FSU) interpelle les membres de l'instance sur la sécurité des installations sportives situées hors des établissements. Il est soulevé d'une part le problème de la sécurité des personnes et d'autre part celui de la santé des élèves évoluant sur une structure sans ombre ni point d'eau.

Monsieur le secrétaire général précise qu'un travail en ce sens est en cours avec les communes : un conventionnement sera signé avec Mamoudzou, Kahani et Kwalé par exemple, en vue de l'utilisation des plateaux sportifs.

Pour Madame MONFORT, un effort de maintenance ainsi que des moyens de surveillance sont nécessaires d'autant que les distances qui séparent ces structures des établissements sont souvent longues et dangereuses.

Monsieur FOURQUET (FSU) quitte la salle à 11h35.

Monsieur MULLER (FSU) déplore que le ministère ne travaille pas davantage sur l'attractivité du territoire. A compter de 2017, l'indemnité de sujétion géographique sera totalement discriminante pour les couples selon qu'ils soient mariés ou non. Le représentant de FSU craint des tensions entre contractuels créée par l'indemnité mise en place. Il souhaite connaître le pourcentage de contractuels dans le 1^{er} et le 2nd degré, le protocole de recrutement, les modalités d'affectation, la grille salariale, le droit au congé formation, la formation (domaine sur lequel la FSU exprime son mécontentement). Monsieur JAILLET répond immédiatement sur le pourcentage qui est de 42% pour le 2nd degré et 13% pour le 1^{er} degré et informe que l'administration est en mesure de fournir tous les éléments demandés en CCP.

Il est précisé que 80% des recrutements correspondent à des renouvellements, qu'environ une centaine de personnes est concernée par la prime. Cette rentrée, 70 à 80% des nouveaux recrutements sont des titulaires d'un master, ce qui correspond au niveau requis pour se présenter au concours de l'enseignement général. Dans le 1^{er} degré, la plupart des personnels recrutés sont titulaires d'un niveau Licence.

Monsieur Ousseni ZAIDOU demande comment cela se passe si un contractuel ne veut plus exercer en cours d'année. Monsieur JAILLET répond qu'il doit simplement présenter sa démission.

Madame MONFORT termine en précisant que l'UNSA n'est pas défavorable au recrutement des contractuels mais qu'il faut mettre l'accent sur leur formation, travailler sur l'attractivité et l'image du territoire en parallèle.


Madame le vice-recteur remercie les participants pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 11h50.

Le secrétaire de séance

Lucie ROY


Le secrétaire adjoint de séance

Catherine PONTARI


Le Vice recteur

Nathalie COSTANTINI
